

**Assemblée générale**Distr. générale  
20 octobre 2015

Original : français

---

**Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire  
des Nations Unies pour les réfugiés  
Soixante-sixième session****Compte rendu analytique de la 686<sup>e</sup> séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 octobre 2015, à 10 heures

*Président(e)* : M<sup>me</sup> Mc Carney (Vice-Présidente) ..... (Canada)**Sommaire**Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad\_sec\_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Débat général (suite)**

1. **M. Mohamed** (Djibouti) dit que Djibouti, pays de transit et d'accueil, a mis en place une structure permanente de détermination du statut de réfugié. Depuis le déclenchement de la crise au Yémen fin mars 2015, Djibouti a accueilli plus de 25 000 Yéménites et ressortissants de pays tiers; 3 900 réfugiés yéménites ont été formellement enregistrés en tant que réfugiés *prima facie* et installés dans le camp de Marzaki, dans la préfecture d'Obock. Djibouti a également servi de plateforme à l'acheminement de l'aide humanitaire au Yémen. M. Mohamed rappelle qu'un appel de fonds a été lancé en juin 2015 pour aider les réfugiés en provenance du Yémen.

2. **M. Chikawe** (République-Unie de Tanzanie) dit que la République-Unie de Tanzanie souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique et qu'elle maintient sa politique de porte ouverte. Elle accueille à ce jour plus de 100 000 réfugiés burundais, et 200 000 réfugiés de ce même pays ont été naturalisés l'an dernier. L'intégration sociale et économique de ces derniers passera par des investissements massifs dans les infrastructures, qui ne pourront être faits qu'avec l'appui des partenaires de développement internationaux.

3. **M. Acuil** (Observateur du Soudan du Sud) dit que le Soudan du Sud souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique et remercie le Président du Comité exécutif pour sa visite, en avril 2015. Le Soudan du Sud abrite 265 000 réfugiés, soit 51 000 de plus qu'en 2014, et maintient ses frontières ouvertes aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Le Parlement étudie actuellement la ratification de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés.

4. En septembre 2014, le Soudan du Sud, en collaboration avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), a réinstallé 461 demandeurs d'asile d'un site de la protection civile à Djouba vers un camp de réfugiés. Aujourd'hui, il prépare la réinstallation de plus de 70 000 réfugiés de Yida vers le camp d'Adjuong Thok, dans l'État de Rweng. Un nouveau camp pouvant accueillir 20 000 personnes sera mis en place à Pamir. Le Soudan du Sud demande à la communauté internationale de soutenir financièrement la fourniture de l'aide humanitaire.

5. **M. Subari** (Géorgie) dit que ces deux dernières années la Géorgie a accueilli 3 500 demandeurs d'asile en provenance de Syrie, d'Iraq, d'Ukraine et d'Afghanistan, dont plus de 1 100 ont obtenu le statut de réfugié, tandis que les autres poursuivaient leur route vers d'autres pays en Europe. Dans le cadre du processus de libéralisation du régime des visas de l'Union européenne, la Géorgie a engagé plusieurs réformes législatives. Elle élabore actuellement une nouvelle loi sur la réglementation du système d'asile.

6. Suite au conflit du début des années 1990 et à la guerre d'août 2008, des centaines de milliers de Géorgiens ont été déplacés à l'intérieur du pays. L'Abkhazie et la région de Tskhinvali demeurent sous occupation militaire russe et les droits fondamentaux des Géorgiens qui y vivent sont gravement enfreints tous les jours. Le Gouvernement géorgien est préoccupé par la hausse des détentions illégales lors du franchissement de la ligne d'occupation et par les obstacles auxquels se heurtent ceux qui souhaitent la franchir. La situation s'est aggravée suite à la signature des traités de soi-disant intégration et à l'installation illégale de barbelés le long de la ligne d'occupation. Bien que le Gouvernement géorgien tente d'offrir un logement à tous les déplacés internes, dont environ 60 % disent se sentir pleinement intégrés à la société, quelque 45 000 familles vivent toujours dans des conditions très précaires. M. Subari

fait observer que la Géorgie ne peut mettre en œuvre tous ses programmes d'aide aux déplacés internes sans le soutien des donateurs internationaux.

7. **M. Barandagiye** (Observateur du Burundi) dit que le Burundi souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique. Fin août 2015, le pays accueillait 56 791 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 33 883 vivaient dans des camps et 1 302 étaient menacés d'apatridie. Il délivre désormais des titres de voyage biométriques lisibles à la machine, conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le programme de réinstallation, lancé fin 2013 et qui a permis à 1 437 réfugiés de rejoindre le Canada ou l'Angleterre, entre autres pays d'accueil, se poursuit. Aucun mouvement de rapatriement volontaire n'a été enregistré vers la République démocratique du Congo (RDC) depuis le début de l'année 2015.

8. En avril 2015, le Gouvernement burundais a adopté les projets de loi portant adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Aujourd'hui il poursuit l'examen du projet de loi concernant la levée des réserves formulées lors de l'adhésion du Burundi à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Le Burundi est résolu à entreprendre des pourparlers avec le Sultanat d'Oman afin de régler définitivement la question des Omanais résidant au Burundi depuis plusieurs années qui sont menacés d'apatridie. Sur le plan juridique, il finalise les instruments de ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).

9. **M. Kalilani** (Observateur du Malawi) dit que le Malawi a une politique de porte ouverte et qu'il accueille actuellement plus de 23 000 réfugiés en provenance notamment du Rwanda, du Burundi et de la RDC. Il œuvre au renforcement de ses systèmes de contrôle afin de combattre l'immigration illégale. Le Programme alimentaire mondial (PAM) ne pouvant assurer qu'une demi-ration alimentaire cette année, il est indispensable que la communauté internationale l'aide à garantir une ration complète à ceux qui en ont besoin, malgré la pression due aux crises en Syrie et ailleurs.

10. **M<sup>me</sup> Mupfumira** (Observatrice du Zimbabwe) dit que le Zimbabwe souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique. Elle insiste sur l'importance de la lutte contre les causes profondes du déplacement et dit que la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile a été intégrée à la stratégie nationale de protection sociale. Au 31 août 2015, le Zimbabwe accueillait 9 950 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 88 % étaient installés dans le camp de réfugiés de Tongogara.

11. **M. Sonko** (Observateur de la Gambie) dit que la Gambie vient de ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et que ces instruments sont en cours d'incorporation dans le droit interne. Un plan d'action national pour l'éradication de l'apatridie a en outre été adopté. Par ailleurs, tous les réfugiés résidant en Gambie ne sont plus soumis au paiement de la taxe professionnelle pour les expatriés, ce qui facilite leur emploi. À compter de janvier 2016, les réfugiés de longue date pourront bénéficier d'un titre de séjour de plus d'une année.

12. **M. Rakouane** (Lesotho) dit que le Lesotho souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique. Bien qu'il n'accueille que peu de réfugiés par rapport à d'autres pays, le Lesotho attache une grande importance à l'action du HCR.

13. **M. Yeganyan** (Arménie) dit que l'Arménie est un pays d'accueil qui garantit aux réfugiés le même droit d'exercice des droits économiques, sociaux et culturels qu'à

ses ressortissants et qui facilite leur naturalisation dans le cadre d'un processus salué par le HCR. L'Arménie accueille près de 17 000 personnes déplacées suite au conflit en Syrie, qui s'ajoutent aux centaines de milliers de réfugiés originaires d'Azerbaïdjan. Les réfugiés syriens peuvent choisir d'être naturalisés par une procédure simplifiée, de bénéficier de procédures d'asile accélérées ou de recevoir rapidement des permis de séjour de courte, moyenne et longue durée. L'Arménie est préoccupée par la restructuration des bureaux régionaux du HCR, car le bureau du HCR en Arménie joue un rôle important dans le règlement des problèmes rencontrés par les déplacés.

14. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Notant que la plupart des délégations qui ont pris la parole sont originaires d'Afrique subsaharienne et que plusieurs des intervenants ont souligné la situation financière très difficile des programmes pour l'Afrique, il rappelle qu'il est essentiel que la communauté internationale continue à soutenir le HCR et les pays hôtes pour que les programmes mis en œuvre en Afrique puissent fonctionner à minima et offrent des solutions durables. Le Haut-Commissaire félicite la Tanzanie, qui constitue un exemple remarquable de pays stable menant une politique très progressiste à l'égard des réfugiés se trouvant sur son territoire. Il lance un appel à la solidarité internationale pour soutenir la Tanzanie et contribuer au renforcement de sa politique.

15. **M. El Amin Digna** (Soudan) dit que le Soudan souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique et rappelle que son pays accueille 500 000 réfugiés qui ont quitté le Soudan du Sud en raison du conflit, ainsi que d'autres réfugiés de plusieurs pays de la région. Le Soudan applique les dispositions des instruments internationaux et régionaux relatives aux réfugiés et a adopté en 2014 une loi régissant l'asile. À l'heure actuelle, 80 000 réfugiés syriens se trouvent sur son territoire. Le Soudan accueille également 270 familles yéménites qui ont fui la crise que traverse leur pays. Le Soudan insiste sur la nécessité d'évaluer avec précision l'aide nécessaire aux réfugiés, dont l'arrivée fait peser un poids sur les communautés d'accueil. M. El Amin Digna rappelle que les mouvements de migration ont également pour effet la traite des êtres humains, qui touche tous les pays du monde. Le Soudan s'emploie à lutter contre ce phénomène avec l'aide de ses partenaires internationaux. Une conférence régionale s'est tenue sur la question à Khartoum en octobre 2014, à l'issue de laquelle une déclaration a été adoptée. Le Soudan s'est engagé dans le processus de Khartoum en application de cette déclaration.

16. **M<sup>me</sup> Yark** (Togo) dit que le Togo souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique et qu'il accueille actuellement 22 000 réfugiés de 15 nationalités différentes et que des mesures ont été prises pour faciliter le séjour et les déplacements de ces populations. Le Gouvernement togolais continue par ailleurs à accueillir et à réinsérer les anciens réfugiés togolais au Bénin et au Ghana qui avaient refusé leur rapatriement volontaire et n'avaient pu être réinstallés dans un pays tiers. Le Togo émet le vœu que l'Afrique reste sur la liste des priorités du Haut-Commissariat.

17. **M. Chanda** (Zambie) dit que la Zambie souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique et fait observer qu'elle fait des progrès considérables en matière d'intégration locale, s'agissant notamment des anciens réfugiés angolais, qui se sont vu délivrer des permis de résidence. Il félicite le HCR et les autres organisations qui ont noué des partenariats avec la Zambie en matière de protection et d'aide aux réfugiés et espère que ceux-ci contribueront au programme d'intégration locale et à la gestion des mouvements migratoires mixtes en provenance de la corne de l'Afrique.

18. **M. Agalga** (Ghana) dit que le Ghana souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique et indique qu'il est parvenu à réduire considérablement le nombre de demandeurs d'asile ivoiriens sur son territoire grâce à une procédure d'enregistrement amélioré. Ainsi, plus de 800 Ivoiriens se sont vu accorder le statut de réfugié en août 2015. Les services de santé et d'éducation fournis aux réfugiés ont été intégrés au système national. Des solutions durables ont été proposées aux réfugiés togolais, rwandais, sierra-léonais et libériens dans le cadre de la politique d'intégration locale. Le Ghana a participé à la conférence sur l'apatridie tenue à Abidjan en février 2015 et s'est engagé à ratifier les deux conventions sur l'apatridie. Il a en outre nommé un coordonnateur national sur la question. Le Ghana déplore la cessation, en septembre 2015, de l'aide alimentaire fournie par le Programme alimentaire mondial, qui aura des effets négatifs sur la nutrition des réfugiés et compromettra la capacité d'autosuffisance des familles engagées dans le programme « Seeds for solutions ». Le Ghana est également préoccupé par le peu d'intérêt qu'ont les 9 000 réfugiés ivoiriens se trouvant dans des camps pour le retour dans leur pays.

19. **M. Nur** (Somalie) dit que la Somalie souscrit à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique et rappelle que plus de 2 millions de Somaliens sont toujours déplacés et qu'il s'agit de la situation de réfugiés prolongée la plus ancienne. Environ 1,1 million de Somaliens sont déplacés à l'intérieur du pays et un million réfugiés dans les pays de la sous-région. L'amélioration de la situation en Somalie devrait favoriser le retour volontaire des réfugiés. La crise qui frappe le Yémen a également provoqué un afflux de réfugiés yéménites en Somalie, lesquels bénéficient du statut de réfugié *prima facie*. De nombreuses initiatives internationales et régionales ont été adoptées en faveur des réfugiés somaliens souhaitant rentrer volontairement dans leur pays, dont la plus récente est le Portefeuille de projets, qui fait suite à l'accord tripartite signé en novembre 2013 par la Somalie, le Kenya et le HCR, lequel prévoit le retour entre janvier 2016 et décembre 2019 de 420 000 Somaliens réfugiés au Kenya. M. Nur annonce qu'une commission nationale pour les réfugiés et les personnes déplacées a été créée en Somalie. La Somalie demande instamment aux pays membres du Comité exécutif et aux pays observateurs de participer à la prochaine conférence pour l'annonce de contributions qui se déroulera à Bruxelles le 21 octobre 2015 et d'appuyer la réintégration des réfugiés somaliens dans leur pays.

20. **M. Gurdov** (Turkménistan) dit que son pays est prêt à renforcer sa coopération en matière de sécurité en Asie centrale, mais aussi en Afghanistan. Le Turkménistan appelle la communauté internationale à soutenir le Gouvernement afghan pour contribuer à l'intégration de l'Afghanistan aux différents processus régionaux. Une réunion aura lieu en 2016 à Achgabat sous l'égide de l'ONU, qui sera consacrée à la sécurité et à la coopération en Asie centrale. Le Turkménistan invite tous les États intéressés à y participer afin de régler la situation en Afghanistan par des moyens politiques et diplomatiques. Le Turkménistan, qui fournit une aide à l'Afghanistan dans les domaines de l'éducation et de la santé, propose d'organiser en 2017 une conférence économique sur ce pays, dans le cadre du processus d'Istanbul, afin de contribuer au rétablissement du pays sur le plan socioéconomique, ce qui aura des retombées positives sur l'ensemble de la région et permettra de réduire le nombre de réfugiés afghans.

21. **M. Maza Martelli** (Observateur d'El Salvador), s'exprimant au nom des pays du Triangle du Nord de l'Amérique centrale (Guatemala, El Salvador et Honduras), rappelle que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté en 2014 la Déclaration et le Plan d'action du Brésil. Les pays du Triangle du Nord de l'Amérique centrale réaffirment la volonté de leurs gouvernements de rechercher entre pays d'origine, de transit et de destination des solutions durables afin de prévenir les

migrations irrégulières dans le cadre du Plan de l'Alliance pour la prospérité du Triangle du Nord, pour l'application duquel ils sollicitent l'aide financière de la communauté internationale. Ils rappellent qu'El Salvador a adhéré depuis peu à la Convention relative au statut des apatrides et qu'un accord en vue de l'ouverture d'un bureau du HCR au Honduras sera conclu prochainement.

22. **M<sup>me</sup> Kairamo** (Finlande) indique que le HCR est la principale organisation humanitaire soutenue par la Finlande, dans le cadre d'un accord pluriannuel, et qu'un tiers des fonds octroyés au HCR n'est pas affecté. Outre l'assistance humanitaire, la Finlande s'est dotée d'un programme national de réinstallation dans le cadre duquel elle accueille 750 réfugiés par an. En 2014 et 2015, 300 personnes ont été ajoutées à ce quota pour accueillir davantage de Syriens. Le nombre de demandeurs d'asile, qui s'élevait à 3 500 ces dernières années, a déjà atteint 20 000 cette année et devrait être de 50 000 d'ici à la fin de l'année. Les personnes qui en ont besoin recevront abri et protection, une attention particulière étant accordée aux personnes en situation vulnérable. Les enfants réfugiés constituent également une priorité pour la Finlande, qui finance plusieurs initiatives dans ce domaine.

23. **M. Hajnoczi** (Autriche) annonce que l'Autriche a affecté jusqu'à présent 15 millions d'euros à l'aide aux réfugiés syriens et aux personnes déplacées en Iraq, Liban, Jordanie, Turquie et Syrie, et qu'elle prévoit de poursuivre ses financements. Le Gouvernement autrichien participe aux programmes d'admission et de réinstallation du HCR et s'est engagé à admettre 1 900 réfugiés syriens sur son territoire et à leur accorder une protection permanente. L'Autriche a été touchée par l'afflux de réfugiés vers l'Europe occidentale. En septembre, 200 000 personnes sont entrées sur son territoire en provenance des Balkans. Elle leur fournit une aide alimentaire et médicale, ainsi qu'un hébergement temporaire et une aide au retour si elle est demandée, avec l'aide d'organisations humanitaires et de la société civile. Plus de 55 000 d'entre eux ont demandé l'asile depuis janvier 2015 et ce chiffre devrait atteindre 85 000 à la fin de l'année. Cependant, la situation ne peut perdurer en raison des capacités d'accueil limitées du pays. L'Autriche se félicite de la décision des ministres de l'Union européenne de réinstaller 160 000 personnes et espère qu'elle sera appliquée rapidement.

24. **M<sup>me</sup> Menéndez Pérez** (Espagne) dit que l'Espagne collabore activement avec les ONG et les partenaires sur le terrain. En 2015, l'ONG España con Acnur est parvenue à mobiliser 23 millions de dollars de fonds privés en faveur des réfugiés. En outre, le Gouvernement espagnol vient de débloquer une enveloppe budgétaire supplémentaire en faveur des pays touchés par la crise des réfugiés syriens. La contribution de l'Espagne aux travaux du HCR en 2015 représentera plus du double de sa contribution de 2014. L'Espagne réaffirme son engagement en faveur de la protection des demandeurs d'asile et des apatrides et entend continuer d'appuyer l'action du HCR.

25. **M. Roekchamnon** (Thaïlande) dit que ces dernières années son pays a dû faire face à une arrivée massive de migrants en situation irrégulière. La Thaïlande a secouru 3 000 migrants bloqués en mer et leur a offert une aide médicale et humanitaire. Ayant constaté que, dans de nombreux cas, la meilleure solution consistait à assurer la réinstallation de ces réfugiés dans des pays tiers, la Thaïlande s'associe à l'appel lancé en faveur de l'accélération des opérations de réinstallation. Elle appelle également la communauté internationale à allouer davantage de ressources à l'action humanitaire et à l'aide au développement, afin de prévenir les migrations irrégulières.

26. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par le Soudan, le Togo, la Zambie, le Ghana, la Somalie, le Turkménistan, El Salvador, la Finlande, l'Autriche, l'Espagne et la Thaïlande et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il souligne que tous les États devraient s'inspirer du traitement que le Soudan accorde aux réfugiés originaires du

Soudan du Sud et remercie le Gouvernement de l'Autriche et la société civile autrichienne pour leur généreuse contribution à la gestion de la crise des réfugiés en Europe.

27. **M. Apollo Kazungu** (Ouganda) dit que l'Ouganda accueille actuellement 493 000 réfugiés, ce qui en fait le troisième pays africain d'accueil des réfugiés. Conscient des conséquences de l'afflux de réfugiés sur le territoire ougandais, le Gouvernement a inclus la question de la protection et de la gestion des réfugiés dans son deuxième plan national de développement. L'Ouganda a par ailleurs contracté un emprunt de 50 millions de dollars auprès de la Banque mondiale en vue de combler les lacunes en matière de développement dans les régions d'accueil des réfugiés. M. Apollo Kazungu dit que l'Ouganda délivre désormais des documents de voyage à lecture optique et qu'il s'est doté d'un système de gestion des données concernant les réfugiés. En outre, dans un souci de protection de l'environnement, le Gouvernement ougandais a décidé d'utiliser, à compter de janvier 2016, des matériaux semi-permanents pour la construction des nouveaux établissements d'accueil des réfugiés. L'Ouganda, qui s'emploie à trouver des solutions durables à la situation des réfugiés, a rapatrié 1 231 réfugiés kényans. Le Gouvernement ougandais révisé actuellement la loi de 2006 relative aux réfugiés et élabore une politique nationale sur la question.

28. **M. Smorodin** (Fédération de Russie) dit que la crise des réfugiés en Europe a été causée par une ingérence irresponsable dans les affaires intérieures des pays d'origine des réfugiés, notamment en Libye et en Syrie. Il faut collaborer avec ces pays pour faciliter leur développement économique et adopter des mesures communes visant à protéger les droits des migrants et des réfugiés en Europe.

29. Depuis la dégradation de la situation en Ukraine, bon nombre d'Ukrainiens ont cherché à rejoindre la Fédération de Russie, qui dispose de mécanismes nationaux d'accueil lui permettant de gérer efficacement les flux migratoires. À ce jour, 394 000 ressortissants ukrainiens ont demandé un asile provisoire, plus de 100 000 ont demandé le statut de réfugié, 124 000 ont demandé la nationalité russe, près de 260 000 ont demandé un permis de séjour provisoire et 59 000 ont demandé un titre de séjour permanent. La Fédération de Russie dispose de toutes les ressources nécessaires pour venir en aide à ces personnes et elle a débloqué en 2014 et 2015 plus de 200 millions de dollars à cette fin. Elle axe ses efforts notamment sur l'éducation, le logement et la santé. En outre, la Fédération de Russie appuie financièrement l'action humanitaire menée par le HCR en Ukraine. Elle estime que la création de conditions favorables au retour des réfugiés en Ukraine doit passer par l'adoption d'une solution pacifique au conflit et par le respect des accords de Minsk.

30. **M. Auajjar** (Maroc) dit que le Maroc salue les efforts déployés par le HCR, dans le cadre de l'Initiative spéciale pour la Méditerranée, ainsi que par les pays européens de transit et de destination pour venir en aide aux réfugiés. Il indique que, dans le cadre de sa coopération avec les pays africains d'origine des migrants, le Maroc a organisé, en partenariat avec l'Espagne, une réunion thématique du Processus de Rabat sur l'asile et la protection internationale, qui s'est tenue les 15 et 16 juin 2015 à Rabat. Le Gouvernement du Maroc appuie les initiatives mises en œuvre par le HCR en matière de protection des réfugiés, notamment la mise en place du système d'enregistrement biométrique des réfugiés, dont tous les réfugiés devraient bénéficier. À cet égard, M. Auajjar appelle l'attention du HCR sur la nécessité d'engager les procédures requises pour l'enregistrement des populations des camps de Tindouf, conformément au mandat général du HCR et aux récentes résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 2218/2015.

31. **M. Obaid Abbas** (Observateur de l'Iraq) dit qu'à la fin de l'année 2010 l'Iraq était presque parvenu à éradiquer les organisations terroristes, mais que le conflit syrien a donné un nouvel élan au terrorisme dans la région et dans le monde. Les

agissements d'organisations telles que Daech et Al-Qaida, qui détruisent les infrastructures et massacrent des populations, entravent le processus de développement de l'Iraq, ce qui a pour conséquence le déplacement massif d'Iraqiens. Le Gouvernement iraquien répond aux besoins élémentaires des déplacés iraqiens et des réfugiés syriens et tente de trouver des solutions durables. Malgré les difficultés qu'il rencontre, en raison notamment de la baisse des prix du pétrole, le Gouvernement iraquien s'efforce d'apporter l'aide voulue aux réfugiés, en coordination avec les organismes de l'ONU, et a créé un fonds en vue de l'indemnisation des personnes touchées par les actes terroristes. Il demande qu'une conférence des donateurs soit organisée en faveur de l'Iraq, afin de faciliter la prise en charge des familles arrivant sur son territoire et la reconstruction des villes et régions libérées. Les guerres successives dont l'Iraq a été le théâtre ayant fragilisé les infrastructures nationales, le Gouvernement n'a pas les moyens de faire face à la crise des réfugiés. Il demande donc à la communauté internationale d'accroître l'aide bilatérale, l'aide humanitaire et l'aide au développement en faveur de l'Iraq. Même s'il n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni de son Protocole de 1967, l'Iraq continue d'accueillir des réfugiés. Ainsi, plus de 280 000 Syriens ont trouvé refuge en Iraq, notamment au Kurdistan iraquien.

32. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par l'Ouganda, le Maroc, la Fédération de Russie et l'Iraq et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il fait observer que le HCR ne peut développer son système d'enregistrement biométrique que dans le respect de la souveraineté des pays d'accueil.

*La séance est levée à 13 h 20.*